

La CCVO3F participe à la destruction des nids de frelons asiatiques



Introduit accidentellement en France en 2004, le frelon asiatique est désormais présent dans une soixantaine de départements français.

Cette espèce invasive qui se propage très rapidement, se nourrit essentiellement d'abeilles, ce qui met en péril notre écosystème.

Chaque année, il est à noter qu'une dizaine de personnes meurent victimes de piqûres du frelon à pattes jaunes.

Il est donc nécessaire d'y prêter attention et de mettre en place des moyens de lutte en espérant que la nature trouve son propre équilibre.

Pour cela, la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts a décidé de proposer un système de prise en charge de la destruction des nids de frelons asiatiques grâce à l'intervention d'un professionnel conventionné et financé à 50% l'intervention chez les particuliers.

La société Mellifere est une entreprise, signataire de la « charte régionale des bonnes pratiques de destruction des nids de frelons asiatiques », chargée de la destruction de nids de frelons asiatiques sur notre communauté de communes.

Si vous trouvez un nid de frelons asiatiques, vous pouvez consulter le site du ministère pour accéder à la procédure à adopter : <https://agriculture.gouv.fr/le-frelon-asiatique-quelle-reglementation>

Le particulier (ou la mairie dans le cas d'un nid situé dans le domaine public) peut faire appel aux pompiers ou à un désinsectiseur professionnel. Les professionnels ou les particuliers détenteurs de ruches peuvent également obtenir du matériel de lutte contre le frelon asiatique.

N'hésitez pas à imprimer et remplir le formulaire de demande d'intervention à adresser à la CCVO3F.



Documents

[Demande d'intervention pour la destruction d'un nid de frelons](#)

Contact

contact@ccvo3f.fr